jetti aux mêmes exigences, suivît cet exemple? évidemment non; pas plus que nous ne prononçons *volontière*, *monsieure*, parce que La Fontaine a fait rimer le premier avec *fiers* et le second avec *flatteur*. De là, nous concluons qu'il faut faire sonner le *c* dans *abject*). Qui est rejeté et digne de l'être, et, par conséquent, qui est bas, vil, méprisable : *C'est un* ABJECT *mercenaire*. (Mass.) *L'homme est grand et incompréhensible, ou il est* ABJECT *et vil*. (Pasc.) *Je ne cherche point un homme parfait, mais je méprise un homme* ABJECT. (J.-J. Rouss.) ABJECTS *en toutes choses et bassement méchants, ils sont vains, fripons et faux*. (J.-J. Rouss.) *Il a vécu cinq ans, fort et patient parmi d'*ABJECTS *compagnons*. (G. Sand.)

Au contraire, cet autre, *abject* en son langage,
Fait parler les bergers comme on parle au village.
Boileau.

— En parlant des choses et des sentiments : Vil, trivial, ignoble : *Tout est merveilleux dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus viles et les plus* ABJECTES. (Fén.) *Le mot* ESCLAVE *ne se présente à notre esprit qu'avec des idées* ABJECTES. (Diderot.) *Son frère, en l'écoutant, lui trouvait l'âme* ABJECTE. (Marmontel.)

Je ne veux pas d'un sang *abject* comme le tien.
Corneille.

Frémis, Dieu te rejette aux rangs les plus *abjects*.
Parseval Grandmaison.

..... La fièvre du jeu n'a pu vous pervertir
Jusqu'à cette infamie *abjecte* de mentir.
Ponsard.

— **Syn. Abject, bas, vil.** Ce qui est *bas* manque d'élévation ou de noblesse : *Des railleries* BASSES *et indignes de la vérité*. (Pasc.) Ce qui est *abject* ravale l'homme au-dessous de lui-même : *Ame* ABJECTE ! *c'est ta triste philosophie qui te rend semblable aux bêtes*. (J.-J. Rouss.) Ce qui est *vil* est méprisé : *Leurs* VILES *passions ne savent qu'obéir*. (Corn.)

ABJECTEMENT adv. (ab-jèk-te-man — rad. *abject*). D'une manière abjecte.

ABJECTION s. f. (ab-jèk-si-on — lat. *abjectio*, même sens). Etat abject, avilissant, dernier degré d'abaissement : *Vivre dans l'*ABJECTION. (Acad.) *L'*ABJECTION *et la détresse où Mme de Maintenon avait si longtemps été réduite lui avaient rétréci l'esprit et avili le cœur et les sentiments*. (St-Simon.) ‖ Bassesse, en parlant du caractère, des sentiments : *L'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son* ABJECTION *passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable, qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée*. (J. de Maistre.) *On ne remarque chez cette nation aucun de ces airs serviles, aucun de ces tours de phrase, qui annoncent l'*ABJECTION *des pensées et la dégradation de l'âme*. (Chateaub.) ‖ Humiliation profonde devant Dieu : *La religion chrétienne rend respectable l'*ABJECTION *et la pauvreté*. (Mass.)

— En style relig. Rebut : *Jésus fut l'opprobre des hommes et l'*ABJECTION *du peuple*. (Le Maistre de Sacy.)

— Peut s'employer au pluriel : *Voulez-vous savoir, Philothée, quelles sont les meilleures* ABJECTIONS ? (S. Franç. de Sales.) *Souvenez-vous que les* ABJECTIONS *et les opprobres sont le caractère des enfants de Dieu*. (Mass.)

— **Syn. Abjection, abaissement, bassesse.** V. Abaissement.

AB JOVE PRINCIPIUM loc. adv. (ab-jo-vé-prain-si-pi-omm — du lat. *ab*, de; *Jove*, Jupiter; *principium*, principe). Commençons par Jupiter, c'est-à-dire Commençons par la chose principale, le personnage principal; ce proverbe répond à celui-ci : *A tout seigneur, tout honneur*. Il est très-usité dans notre langue :

« Le sénat romain avait pour le Dieu suprême et pour les dieux secondaires un aussi profond respect que nous pour nos saints : *Ab Jove principium* était la formule ordinaire. » Voltaire.

« J'entre en matière par un long morceau sur Descartes : *ab Jove principium* ; c'était mon premier hommage à rendre, ma première étude, mon premier soin. » Damiron.

« En toutes choses, Dieu apparaît; son nom, sa splendeur, éclatent de toutes parts, et il faut redire avec le poëte païen : *Ab Jove principium*. » Dupanloup.

« Dans la plupart des banquets où se perpétue la coutume des toasts, il est d'usage de porter la santé du roi : *Ab Jove principium !* » Ch. de Bernard.

« Il y a aux colonies trois classes distinctes, mais qui se rapprochent parfois sous bien des rapports : ce sont les blancs, les gens de couleur libres, et les noirs esclaves. Chacune de ces classes doit être séparément examinée. Commençons par les blancs : *Ab Jove principium*. » V. Charlier.

ABJURABLE adj. (ab-ju-ra-ble — rad. *abjurer*). Qu'on peut, qu'on doit abjurer.

ABJURANT (ab-ju-ran) part. prés. du v. Abjurer. : *Sans parler du crime religieux que les Grecs auraient commis en* ABJURANT *leurs autels, ils n'auraient rien gagné à se soumettre au Coran*. (Chateaub.)

Grand roi, c'est vainement qu'*abjurant* la satire,
Pour toi seul désormais j'avais fait vœu d'écrire.
Boileau.

ABJURATION s. f. (ab-ju-ra-sion — du lat. *abjuratio*, déniement, parjure). Acte public et solennel par lequel on renonce à une religion que l'on avait professée. On attache ordinairement à ce mot un sens favorable, l'idée de passage d'une croyance religieuse fausse à une croyance vraie : *Louis XIV voulait racheter les longues souillures de sa vie par l'*ABJURATION *des hérétiques*. (Dict. politiq.) *Ils sacrifiaient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et les achetaient par des* ABJURATIONS *simulées*. (St-Simon.) *Saurin fit son* ABJURATION *entre les mains du vainqueur*. (Boss.) *La guerre civile et religieuse de la Ligue se termina par l'abjuration de Henri IV*. (Lamart.) ‖ S'emploie avec un complément indiquant la chose que l'on abjure : *Pour les contraindre à l'*ABJURATION *de leur foi, les païens brûlaient les chrétiens*. (Dict. polit.) *C'est à la lueur des bûchers que les Espagnols conviaient à l'*ABJURATION *de leur culte les malheureux Américains*. (Dict. polit.) *Elle fit avant son mariage* ABJURATION *de la religion calviniste*. (Volt.)

— Par ext. Action de renoncer à une chose : *Faire* ABJURATION *de ses erreurs. Cette* ABJURATION *de ses anciens principes lui a fait beaucoup d'ennemis*. (Acad.) *Il fit* ABJURATION *de l'ancienne philosophie*. (Fontenelle.)

— Serment par lequel un criminel anglais, réfugié dans un asile, s'engageait à sortir du royaume pour toujours. ‖ Serment par lequel on jurait, en Angleterre, de ne reconnaître aucune autorité royale au Prétendant.

— *Abjuration de parenté*, Coutume introduite en Gaule par les Francs, et consistant à renoncer à ses parents, dans le but de se rédimer de l'obligation de prendre part aux guerres privées qui avaient lieu entre deux familles, lorsque quelqu'un de l'une de ces familles avait commis soit un homicide ou tout autre crime, soit un délit envers quelqu'un de l'autre famille. Il fallait que les soldats romains, pour être incorporés dans la milice, fissent une espèce d'abjuration de père et de mère.

— Fig. et absol. *Faire abjuration* signifie quelquefois Se relâcher de la rigueur de ses principes, de sa sévérité, etc. : *On a abandonné la morale; elle-même* A FAIT ABJURATION, *en souscrivant à de nouvelles doctrines qui prêchent le trafic, l'astuce*, etc. (Fourier.)

— Hist. L'histoire offre des exemples célèbres d'abjurations : Celle de Henri IV à Saint-Denis en 1593; celle de Christine, reine de Suède, à Inspruck en 1655; celle de Turenne en 1688; celle d'Auguste II, électeur de Saxe, puis roi de Pologne, en 1706; celle de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, en 1810.

ABJURATOIRE adj. (ab-ju-ra-toi-re — rad. *abjurer*). Qui concerne l'abjuration : *Acte, formule* ABJURATOIRE.

ABJURÉ, ÉE (ab-ju-ré) part. pass. du v. Abjurer. Qu'on a répudié, rejeté : *Des opinions, des erreurs* ABJURÉES. *Des principes, des sentiments* ABJURÉS. *Le calvinisme a été solennellement* ABJURÉ *par Henri IV*. (Volt.) *Ces erreurs, ces opinions ont été solennellement* ABJURÉES *par les hérétiques*. (Volt.) *Qui sait, pensai-je, si ses préjugés sont à jamais* ABJURÉS ! (G. Sand.)

ABJUREMENT s. m. (ab-ju-re-man — rad. *abjurer*). Synonyme inusité d'*abjuration*. V. ce mot.

ABJURER v. a. ou tr. (ab-ju-ré — du lat. *abjurare*, dénier avec serment). Renoncer publiquement à une croyance, à une religion : *Henri IV* ABJURA *le calvinisme. Ils* ABJURÈRENT *publiquement leur hérésie*. (Fléch.) *Ils* ABJURAIENT *le christianisme au Japon*. (Volt.)

— Absol. Prononcer son abjuration : *C'était par milliers qu'on comptait ceux qui* AVAIENT ABJURÉ *et communié*. (St-Simon.) *On a appris aussi qu'à Grenoble tous les Huguenots* AVAIENT ABJURÉ. (Dangeau.) *On prit en province beaucoup d'enfants pour les faire* ABJURER. (Volt.) *Henri IV* ABJURE : *il ne pouvait faire autrement pour régner*. (Chateaub.)

— Renoncer à une opinion, à un engagement, à une doctrine, etc. : *C'est ce qui a donné lieu au bruit qui se répandit que M. Pascal* AVAIT ABJURÉ *le jansénisme*. (Racine.) *M. d'Ablancourt retourna à ses anciennes erreurs, qu'il* AVAIT *si solennellement* ABJURÉES. (Patru.)

Oui, j'y cours *abjurer* un serment que j'abhorre.
Voltaire.

— Elliptiq., Cesser de suivre, de respecter une doctrine, un système : ABJURER *Aristote, Descartes*, etc., c'est-à-dire ne plus être de leur école, ne plus partager leurs idées.

— Renoncer à une conduite antérieure, à certaines pensées, à certains sentiments : *On n'entrait alors dans l'Eglise qu'après* AVOIR ABJURÉ *sa vie passée*. (Pasc.) *Elle* A ABJURÉ *tout sentiment de pudeur et de vertu*. (Pasc.) *Don Juan* ABJURE *tous les devoirs qui le lient au reste des hommes*. (Beyle.) AURAIS-*tu donc* ABJURÉ *ta sublime sagesse pour quelque passion de la terre?* (G. Sand.) *Son cœur sensible et bon* ABJURA *sincèrement toute rancune*. (G. Sand.) *Une nation qui revêt la livrée intellectuelle d'une autre* ABJURE *toute liberté de pensée*. (Ph. Chasles.)

Abjurez, il est temps, des craintes téméraires.
A. Guiraud.

Oui, j'*abjure* à vos pieds cette fureur honteuse.
Saurin.

Abjure, mon cher fils, ces projets imprudents.
Saurin.

— *Abjurer le royaume*, C'était autrefois, en Angleterre, prendre l'obligation de quitter le royaume par un port déterminé, après s'être réfugié dans une église et avoir avoué le crime dont on s'était rendu coupable.

S'abjurer, v. pr. Être abjuré : *Les erreurs qui portent profit ne* S'ABJURENT *jamais*. (Laveaux.)

— **Syn. Abjurer, renier.** *Abjurer* veut dire renoncer publiquement, solennellement à une croyance, à des maximes dont on faisait profession et qu'à tort ou à raison on a reconnues fausses. *Renier* se prend toujours en mauvaise part, c'est abandonner par faiblesse, par lâcheté ou par intérêt ce qu'on respecte au fond de sa conscience, ce à quoi l'on devrait rester fidèlement attaché. *On abjure l'erreur; Henri IV abjura le calvinisme. Saint Pierre* RENIA *son maître par trois fois*. (Acad.)

ABKAZOS s. m. pl. (ab-ka-zoss). Géogr. Peuple le plus ancien du Caucase : *Les* ABKAZOS *occupent la plus grande partie de l'Abasie*.

ABLABÈRE s. m. (a-bla-bè-re — du gr. *ablabês*, innocent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ne renfermant que des espèces du cap de Bonne-Espérance, à l'exception d'une seule, l'*ablabera myrmidon*, qui est du Sénégal.

ABLACTATION s. f. (ab-lak-ta-si-on — du lat. *ab*, qui exprime séparation, et *lac, lactis*, lait). Cessation de l'allaitement. ‖ Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* plus particulièrement à l'enfant.

— Hortic. Dans les anciens auteurs, ce terme désigne la greffe en écusson, à œil dormant, faite à l'automne.

ABLAIS s. m. pl. (a-blê — bas lat. *bladum*, blé). Anc. jurispr. Blés coupés dans le champ et non rentrés.

ABLAMELLAIRES s. f. pl. (a-bla-mèl-lè-re — rad. *lamelle*). Bot. Nom donné à un groupe de plantes caractérisées par l'écartement des lamelles.

ABLANCOURT (Nicolas Perrot d'), traducteur, né à Châlons-sur-Marne en 1606, mort en 1664. Il entra à l'Académie française en 1637, et Colbert le proposa comme historiographe à Louis XIV, qui le refusa parce qu'il avait embrassé le protestantisme. Ses traductions des classiques grecs et latins eurent une vogue brillante, due aux agréments de son style, mais leur inexactitude les avait déjà fait nommer par les contemporains les *belles infidèles*. Elles sont entièrement oubliées aujourd'hui.

ABLANIE s. m. (a-bla-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, mais qui est peut-être plus voisin des bixacées; il n'est fondé que sur une seule espèce, indigène de la Guyane : *L'*ABLANIE *est un arbre atteignant environ 50 pieds de hauteur, remarquable par son bois de couleur rouge, tandis que l'aubier en est blanc*. (D'Orbigny.)

ABLAQUE s. m. (a-bla-ke). Nom vulgaire de la soie que fournit le byssus des pinnes marines, et qui a été employée, dans l'antiquité et au moyen âge, à la plupart des usages de la soie ordinaire.

— Espèce de soie de Perse, de très-belle qualité.

ABLAQUÉATION s. f. (a-bla-ku-é-a-si-on — lat. *ablaqueatio*, même sens). Hortic. Action de creuser tout autour du pied d'un arbre, pour retenir l'eau que l'on y verse ou celle qui provient de la pluie.

ABLATEUR s. m. (a-bla-teur — du lat. *ablator*, qui enlève). Art vét. Instrument servant à abattre la queue des brebis.

— *Ablateur vulcanique*, Le fer rouge dont on se sert pour la castration.

ABLATIF s. m. (a-bla-tif — du lat. *ablativus*; formé de *ab*, hors de; *latus*, porté). Gramm. Un des six cas de la déclinaison latine, appelé par Varron *cas latin*, parce qu'il est particulier à cette langue. Les principaux rapports qu'il exprime sont ceux de départ, de séparation, d'origine ou de matière, précédés généralement des mots *de, par, avec, dont*, etc. : *Venire ex urbe, Discedere a mœnibus, Vas ex auro*. Il sert souvent aussi à exprimer le complément d'un verbe passif : *Amor a Deo, mœrore conficior*. L'ablatif sert encore à caractériser le lieu par où l'on passe, la partie de l'homme ou de l'animal à laquelle se rapporte une action ou un état, la distance, l'étendue, etc. — On appelle *ablatif absolu* une proposition qui, ne renfermant qu'un participe, a pour sujet un nom ou un pronom qui ne représente ni le sujet, ni aucun des compléments de la proposition principale : PARTIBUS FACTIS, *sic locutus est leo*.

— Quoique beaucoup de langues modernes soient privées de cas, l'habitude d'étudier les langues à déclinaisons a fait admettre sans motif un ablatif dans ces langues. Cette erreur n'est pas encore complètement abandonnée par les grammairiens. On peut aussi leur reprocher d'avoir dit que l'ablatif est le sixième cas des noms, car cela n'existe qu'en latin. Plusieurs langues à déclinaisons sont privées de ce cas, ou lui font occuper, dans la déclinaison, une autre place que la sixième.

— Nos anciens grammairiens français appelaient *ablatif absolu* un complément circonstanciel, formé ordinairement de propositions au participe. Ces locutions absolues sont elliptiques, et ne se rattachent au reste de la phrase par aucune règle de syntaxe.

Eux venus, le lion sur ses ongles compta.
La Fontaine.

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits.
Racine.

Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
De pouvoir, *moi vivant*, dans peu les désoler.
Boileau.

— Quand cette construction n'est employée qu'une fois, elle produit un effet agréable; mais si plusieurs de ces compléments sont accumulés, la phrase devient lourde et traînante : LA FACE DES CHOSES CHANGE *en quelques mois*, LA SÉCURITÉ SUCCÉDANT À UN TROUBLE PROFOND, UNE VICTOIRE INOUÏE REPLAÇANT *la France à la tête des puissances de l'Europe*, LA CERTITUDE D'UNE PAIX PROCHAINE FAISANT CESSER *les anxiétés d'une guerre générale*, LA PROSPÉRITÉ *enfin* S'ANNONÇANT *déjà de toutes parts, comment de si grands résultats, sitôt réalisés, n'auraient-ils pas transporté les esprits!* (Thiers.)

— Dans chaque branche des connaissances humaines, il y a des points saillants importants, qui peuvent en quelque sorte se séparer des autres parties pour former un tout et auxquels on fait quelquefois allusion dans le langage familier : tels sont la matière increéée et la grâce efficiente en religion; le moi en philosophie, le carré de l'hypoténuse en géométrie, etc. Il en est ainsi du *que* retranché et surtout de l'*ablatif absolu* dans la langue latine.

ABLATIF, IVE adj. (a-bla-tif, i-ve). Qui appartient au cas des Latins nommé ablatif; qui en a le caractère, la valeur; qui marque, qui régit l'ablatif : *Locution* ABLATIVE. *Préposition* ABLATIVE.

ABLATION s. f. (a-bla-si-on — du lat. *ab*, hors de; *latio*, action de porter). Chir. Retranchement d'une partie malade, d'un membre, d'une tumeur, etc. : *L'*ABLATION *des paupières entraîne l'insomnie*. (Richerand.)

— En T. de gramm., il se prend quelquefois comme synonyme d'*aphérèse*, pour marquer un retranchement de lettres au commencement des mots, comme quand on dit : LAS pour *hélas*; MÉLIE pour *Amélie*; FANIE pour *Stéphanie*; TOINETTE pour *Antoinette*, etc.

ABLATIVO loc. adv. (a-bla-ti-vo). Pop. Avec confusion et désordre : *Tout, dans cette maison, était* ABLATIVO. *Il a mis cela* ABLATIVO *tout en un tas*. Ce mot latin est peu usité.

ABLE (a-ble — du celt. *able*, capable; du lat. *habilis*, apte à, où il a passé dans une foule de mots, sous la forme de *abilis*, et avec la même signification). Suffixe qui a deux significations : l'une passive, l'autre active. Il est passif, quand il indique ce qui est propre à recevoir l'action exprimée par le radical; c'est ainsi que d'*aimer* on a fait *aimable*, pour dire Qui peut, qui doit être aimé. Il est actif, quand au contraire il peut produire l'action exprimée par le radical : de *faveur, secours*, on a fait *favorable, secourable*, pour dire Qui donne, qui procure faveur, secours.

On peut poser comme règle générale qu'un adjectif terminé en *able* et dérivé d'un verbe, peut qualifier tout substantif que ce verbe est susceptible de prendre pour complément direct

Ainsi, l'on dira très-bien : *Une faute pardonnable, un fait contestable*, parce que l'on dit : *Pardonner une faute, contester un fait*; mais c'est mal s'exprimer que de dire : *Mon ami, vous n'êtes point pardonnable*, ou : *Vous êtes impardonnable*, parce que l'on ne pardonne pas *quelqu'un*, mais *à quelqu'un*. — Cependant on ne dit guère jusqu'ici : *Douleur, affliction consolable*, bien qu'on puisse dire : *Consoler la douleur, l'affliction de quelqu'un*; et, d'autre part, quoiqu'on ne dise pas : *Déplorer une personne*, Corneille a dit : *Des vaincus la déplorable sœur*; et Racine après lui : *Vous voyez devant vous un prince déplorable*; et beaucoup d'autres poëtes ont imité Corneille et Racine.

ABLE s. m. (a-ble — *albus*, blanc). Ichthyol. Genre de poissons voisins des cyprins, et dont l'espèce la plus connue est l'ablette. V. ce mot. ‖ On a donné aussi ce nom à une espèce de saumon (*salmo albula*), qui vit dans les lacs de la Suède et en Allemagne.

ABLECTES s. m. pl. (ab-lèk-te — du lat. *ab*, de; *lectus*, choisi). Ant. Soldats d'élite chez les Romains; ils formaient la garde des consuls en temps de guerre.

ABLÉGAT s. m. (ab-lé-ga — du lat. *ablegatus*, formé de *ab*, hors de; *legatus*, envoyé). Vicaire d'un légat, commissaire spécial chargé par la cour de Rome de porter la barrette et le petit bonnet carré à un cardinal nouvellement promu : *Les fonctions de l'*ABLÉGAT *cessent dès que le cardinal a reçu les insignes de sa dignité*. (Artaud.)

ABLÉGATION s. f. (ab-lé-ga-si-on — rad. *ablégat*). Dignité, fonction de l'ablégat.

ABLEGMINA s. m. pl. (ab-lèg-mi-na — du lat. *ab*, de, et *legere*, ramasser, cueillir). Ant.

Partie des entrailles des victimes qu'on offrait aux dieux.

ABLENNE s. m. (a-blè-ne — du gr. *a* priv.; *blenna*, mucus). Ichthyol. Un des synonymes de *orphie*. V. ce mot.

ABLÉPHARE s. m. (a-blé-fa-re — du gr. *ablepharos*, sans paupières). Erpét. Genre de reptiles appartenant à la première division de la famille des scincoïdiens, celle des ophiophthalmes. Il ne se compose que de trois espèces, dont une se trouve en Hongrie, en Morée, et les autres habitent, outre ces deux pays, l'île de France, Java et presque toute l'Océanie : *Les* ABLÉPHARES *sont de fort petits sauriens, qui vivent à la manière de nos lézards communs*. (D'Orbigny.)

ABLÉPHARON s. m. (a-blé-fa-ron — du gr. *a* priv.; *blépharon*, paupière). Anat. Absence de paupières.

ABLEPSIE s. f. (a-blèp-si — du gr. *a* priv.; *blepsis*, vue). Pathol. Cécité.

ABLERET s. m. (a-ble-rè — rad. *able*). Pêch. Filet carré, attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche les ables et autres menus poissons.

ABLERETTE s. f. (a-ble-rè-te — rad. *able*). Pêch. Nom que les pêcheurs donnent à une petite senne dont les mailles sont serrées et le fil délié, et qui sert principalement à la pêche des ables.

ABLET s. m. (a-blè). Diminutif d'able. V. ce mot.

ABLETTE s. f. (a-blè-te — rad. *able*). Ichthyol. Petit poisson d'eau douce, commun surtout dans la Seine, et remarquable par la couleur argentée de ses écailles : *L'éperlan argenté et l'*ABLETTE, *dont les écailles servent à faire de fausses perles, se jouent sur les grèves de la Seine*. (B. de St-P.) *Des myriades d'*ABLETTES *argentées s'ébattaient au soleil dans les petits lacs creusés sur le sable de la rive par le pied des bœufs*. (G. Sand.)

— On donne quelquefois ce nom à une espèce de saumon (*salmo albula* de Linné).

— Fig. Se dit, par comparaison, des personnes faibles, sans défense, qui se laissent facilement maîtriser ou duper, et surtout des femmes : *Nous allons toujours à être mangées, pauvres* ABLETTES, *par les gros poissons qui nous font la chasse*. (G. Sand.)

— *Ablette de mer*. Nom vulgaire donné dans quelques localités à une espèce de perche (*perca alburnus* de Linné).

— **Encycl.** Ce petit poisson, peu estimé des pêcheurs, est très-intéressant pour le naturaliste et même pour l'industriel. Sa couleur blanche argentine, qui lui a valu son nom, le fait aisément reconnaître; elle est due à une matière nacrée qui recouvre la base des écailles, et se trouve aussi chez d'autres poissons, mais bien moins développée. Cette matière se rencontre également jusque dans l'intérieur de la poitrine et du ventre; elle est assez marquée sur le péritoine; l'estomac et les intestins en sont comme tapissés.

L'ablette est commune dans plusieurs cours d'eau de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Quelques auteurs assurent même qu'on la trouve dans la mer Caspienne; mais il est probable qu'ils ont voulu parler de l'ablette de mer.

Ce poisson paraît préférer les endroits où le courant est le plus fort. Il se réunit parfois en grandes troupes, et multiplie beaucoup. On le pêche toute l'année, mais surtout au printemps, soit à l'hameçon, soit avec des filets de diverses sortes.

La chair est molle et généralement peu estimée. Toutefois, dans certains cours d'eau, comme la Seine et surtout la Meuse, elle est d'assez bonne qualité. Elle a été autrefois employée en médecine. Mais ce qui a particulièrement contribué à donner à l'ablette une certaine célébrité, c'est la matière argentée qui recouvre ses écailles et qu'on emploie pour la fabrication des perles fausses, branche d'industrie assez répandue et très-perfectionnée de nos jours. On donne à cette matière le nom d'*essence d'Orient*.

ABLIER s. m. (a-blié — rad. *able*). Pêch. Filet employé surtout pour la pêche des ablettes.

ABLOC s. m. (a-blok — rad. *bloc*). Bloc ou pilier sur lequel on soutient un édifice.

ABLOTI, IE adj. (a-blo-ti — rad. *bloc*). Mis en bloc : *Les frais de l'instance ont été* ABLOTIS *et supportés partie par l'administration, partie par les contrevenants*.

ABLUANT (ab-lu-an) part. prés. du v. Abluer : *Les faussaires cherchent, en* ABLUANT *le papier, à enlever les vestiges de l'écriture*.

ABLUANT, ANTE adj. (ab-lu-an, an-te — rad. *abluer*). Chir. Se dit des médicaments propres à enlever les matières visqueuses et putrides des ulcères, etc.

— S'emploie substantiv. au masc. : *Un* ABLUANT.

ABLUÉ, ÉE (ab-lu-é) part. pass. du v. Abluer : *Papier ablué*.

ABLUER v. a. ou tr. (ab-lu-é — lat. *abluere*; formé de *ab*, hors de; *luere*, laver). Enlever les taches, les souillures, et particulièrem., Faire revivre, au moyen d'un agent chimique, les écritures effacées par le temps : ABLUER *un livre, un manuscrit*.

S'abluer, v. pr. Etre ablué.

ABLUTION s. f. (ab-lu-si-on — du lat. *ablutio*, action de laver). Pratique religieuse qui consiste à se laver diverses parties du corps : *Les musulmans font plusieurs* ABLUTIONS *par jour. Les Hindous font leurs* ABLUTIONS *dans le Gange*. (Acad.) *Les* ABLUTIONS *furent toujours recommandées dans l'Orient, comme un symbole de la pureté de l'âme*. (Volt.) *Plusieurs auteurs ont donné à l'éléphant une religion naturelle : l'adoration du soleil, et l'usage de l'*ABLUTION *avant l'adoration*. (Buff.)

— Dans la relig. cathol., Action du prêtre qui, après avoir communié, se fait verser sur les doigts et dans le calice, du vin, puis de l'eau et du vin, qu'il boit ensuite.

— *Les ablutions*, La partie de la messe où se fait cette cérémonie : *La messe est aux dernières* ABLUTIONS. ‖ Le vin et l'eau qui servent à cette cérémonie : *M. de Metz, ayant pris la première* ABLUTION *et voyant au volume des petites burettes qu'il restait peu de vin pour la seconde, en demanda davantage*. (St-Simon.) ‖ Le vin et l'eau que le prêtre donnait autrefois aux communiants après l'hostie. ‖ Action de laver dans trois eaux différentes les linges qui ont touché à l'hostie et au vin consacrés pendant la messe. ‖ Action de laver les habits blancs, dans certains ordres religieux.

— S'empl. famil. et abusivem. pour exprimer l'action de se laver : *Autrefois, on se lavait les mains avant de se mettre à table; et lorsqu'on s'en retirait, on allait recommencer cette* ABLUTION *dans une salle voisine*. (De Cussy.) *L'eau du ruisseau où la bergère venait de faire son* ABLUTION *du soir avait donné un lustre d'ébène à ses sabots noircis*. (E. Sue.)

— **Encycl.** Théol. L'*ablution* est une lotion d'une espèce particulière, propre aux rites religieux.

D'après la loi de Manou, l'*ablution* chez les Hindous doit ouvrir chaque journée, précéder la prière et le repas, et c'est surtout l'eau sacrée du Gange qu'ils font servir à cet usage.

La loi de Moïse consacrait aussi l'*ablution* chez les Hébreux. Ils devaient surtout s'y assujettir avant de pénétrer dans le temple, et lorsqu'ils avaient touché ou mangé quelque animal impur, ou bien encore communiqué avec des hommes frappés de la lèpre et autres infirmités corporelles.

Les *ablutions* étaient également prescrites chez les Grecs et chez les Romains. L'aspersion d'*eau lustrale*, qu'ils faisaient dans les temples sur les assistants, ressemble assez bien à celle de l'eau bénite qui se pratique de nos jours dans les églises catholiques.

Les *ablutions* tiennent une grande place dans les prescriptions de l'islamisme. Elles sont de deux espèces : la *grande ablution*, qui est le bain ou l'immersion du corps, et qui se nomme *ghoust*; la *petite ablution*, appelée *abdest*, dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, on simule l'opération avec de la terre ou du sable; c'est l'ablution dite *sablonneuse* ou *terreuse*. Dans le catholicisme, le baptême, l'aspersion de l'eau bénite, le lavement des pieds et celui des autels dans la semaine sainte sont autant d'ablutions. Parmi les cérémonies de la messe, il y a trois ablutions, l'une après l'offertoire, appelée le *lavabo*, et les deux autres après la communion.

Le but primitif des ablutions était d'entretenir la propreté indispensable dans les pays chauds et de prévenir le développement et la propagation des maladies contagieuses qui s'y rencontrent fréquemment. A une époque où politique, économie sociale, législation, faisaient partie de la religion, on comprend que l'hygiène y ait été également comprise. Plus tard, l'analogie s'établit entre la pureté de l'âme et la propreté du corps, et l'ablution devint symbolique.

ABLUTIONNER v. a. ou tr. (a-blu-si-o-né — rad. *ablution*). Laver, faire une ablution.

S'ablutionner, v. pr. Se faire une ablution.

ABMATRIMONIUM s. m. (ab-ma-tri-mo-ni-omme). Anc. jurispr. Syn. de *Formariage*. V. ce mot.

ABNÉGANTISME s. m. (ab-né-gan-tiss-me — du lat. *abnegare*, nier). Néol. Esprit d'abnégation : *Les moralistes font de l'*ABNÉGANTISME *une des principales vertus qu'ils recommandent sans cesse, mais qu'ils ne pratiquent guère*. (Journ.)

ABNÉGATION s. f. (ab-né-ga-si-on — du lat. *abnegatio*, action de nier). Détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu; renoncement, sacrifice : *Faire* ABNÉGATION *de son intérêt, de sa volonté*. (Acad.) *La prière, la fuite du monde, l'*ABNÉGATION *de soi-même, furent les règles constantes de ses mœurs*. (Mass.) *La première et la plus rare des qualités sociales est l'*ABNÉGATION *de soi-même*. (Boiste.) *Les natures qui se consacrent à la vie âpre du sacerdoce sont destinées à l'obéissance, au recueillement, à l'*ABNÉGATION *des choses terrestres pour les choses célestes*. (Lamart.)

— Absol. Oubli de ses affaires, de ses intérêts : *La loi de Jésus-Christ est une loi d'*ABNÉGATION *et de travail*. (Boss.) *On sait combien le fanatisme de la science peut vous inspirer d'*ABNÉGATION. (E. Sue.) *L'*ABNÉGATION *constante est de l'héroïsme en détail*. (Mme C. Bachi.)

ABNER (ab-nèr), général de Saül, puis d'Isboseth, enfin de David, qu'il fit reconnaître par plusieurs tribus encore dissidentes. Il fut assassiné par Joab, envieux de la faveur qu'il avait acquise.

ABNER, confident de Joad dans la tragédie d'*Athalie*, de Racine. C'est à ce personnage que le grand prêtre adresse ces deux vers si souvent rappelés :

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

V. Craindre.

ABNET s. m. (ab-nè). Ceinture en ouvrage de broderie de différentes couleurs, que portaient les prêtres hébreux. Sa largeur était de trois ou quatre doigts. Sa longueur, suivant les rabbins, était de 32 coudées, et elle entourait le corps deux ou trois fois. Les bouts, formant un nœud sur le devant, descendaient jusqu'aux pieds; le prêtre rejetait ces bouts sur l'épaule gauche lorsqu'il faisait des sacrifices. On dit aussi ABANET.

ABNOUS s. m. (ab-nouss). Ichthyol. Poisson qui chasse le poisson-volant.

ABO, ville de la Russie d'Europe, anc. capitale de la Finlande, à 460 kilom. de St-Pétersbourg; port sur la mer Baltique; archevêché luthérien; 17,300 h. Souvent ravagée par les incendies. En 1743, paix entre la Suède et la Russie.

ABO (GOUVERNEMENT D'), subdivision administrative de la Russie en Finlande; ch.-l. Abo; pop. 400,000 h. Sol fertile entrecoupé de lacs et de nombreux cours d'eau; climat rigoureux en hiver, humide en été. Forêts très-étendues, riches mines de fer et commerce actif de fourrures.

ABOI s. m. (a-boi — rad. *aboyer*). Cri propre au chien domestique : *L'*ABOI *est moins le cri naturel du chien qu'une sorte de langage acquis*. (D'Orbigny.)

Les chiens qui dans les airs poussent de vains *abois*.
Corneille.

Bien que de leurs *abois* ils perçassent les nues.
La Fontaine.

Déjà de ses limiers il entend les *abois*.
De St-Ange.

. . . Les chiens qui de leurs longs *abois*
Font éclater les monts, les rochers et les bois.
Ph. Desportes.

. . . Trois pasteurs, enfants de cette terre,
Le suivaient, accourus aux *abois* turbulents
Des molosses. . . . .
A. Chénier.

— Fig. S'est dit pour exprimer les exigences d'un besoin : *Les* ABOIS *de l'estomac*. (Rabelais.) ‖ Attaques ou poursuites importunes : *Mépriser les* ABOIS *de l'ignorance populaire*. (A. de Musset.) *Nous ne concevons guère à quoi tendent toutes ces criailleries, à quoi bon toutes ces colères et tous ces* ABOIS. (Th. Gaut.) ‖ Agonie, grand danger, situation désespérée, embarras, peines, difficultés extrêmes : *Il était fort malade et presque aux* ABOIS. (Chapelle). *Philippe V aux* ABOIS *allait abandonner le trône*. (St-Simon.) *Cette idée est capable de me réduire aux* ABOIS. (Mol.) *La France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers* ABOIS... (Volt.) *En 1842, la filature était aux* ABOIS; *elle étouffait, les magasins crevaient, nul écoulement*. (Michelet.)

Je m'éveille en sursaut, je me lève; je vois
Deux soldats poursuivant deux proscrits aux *abois*.
Lamartine.

‖ Etat où se trouve une chose qui tire à sa fin, qui menace ruine, etc. : *L'idolâtrie semblait être aux* ABOIS. (Boss.) *Philisbourg est aux* ABOIS *en dix jours, malgré l'hiver qui approche*. (Boss.) *Une littérature aux* ABOIS. (Balz.)

Viens secourir la pudeur aux *abois*.
Voltaire.

Je ne puis, pour louer, rencontrer une rime :
Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux *abois*.
Boileau.

Et la crainte ressuscite
Leur espérance aux *abois*.
J.-B. Rousseau.

— Fam. *Ma bourse est aux abois*, Elle est vide, elle est à sec. ‖ *Tenir quelqu'un en aboi*, Le repaître de vaines espérances.

— Chasse. Extrémité où se trouve réduite une bête sauvage, lorsqu'elle est poursuivie par les chiens : *Les piqueurs remettent les chiens sur la voie du cerf, qui bientôt est aux* ABOIS. (Buff.)

Et le cerf aux *abois* en pleura de douleur.
Delille.

. . . . . . La biche aux *abois*,
Prête à périr sous la dent meurtrière,
Tomba sans force au sein de la bruyère.
Baour-Lormian.

— *Le cerf tient les abois*, lorsqu'il regarde derrière lui si les chiens sont toujours à ses trousses. ‖ *Le cerf tient les derniers abois*, lorsqu'il tombe entouré par les chiens.

— **Syn. Aboi, aboiement, jappement.** *Aboi* est le cri particulier du chien domestique, et *aboiement*, le cri générique de l'espèce canine. *Jappement* est le cri du petit chien; un gros chien exprime quelquefois sa joie par des *jappements*.

ABOIEMENT ou **ABOÎMENT** s. m. (a-boi-man — rad. *aboyer*). Faculté, action d'aboyer; aboi, cri du chien : *Le perroquet imite tous les bruits qu'il entend, le miaulement du chat, l'*ABOIEMENT *du chien*. (Buff.) *Le chien donne l'alarme par des* ABOIEMENTS *réitérés*. (Buff.) *On entendit de nouveau les* ABOIEMENTS *furieux des chiens*. (E. Sue.)

La cloche en gémissant le pleura dans les airs;
Et, mêlant à ses glas des *aboîments* funèbres,
Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres.
Lamartine.

— Se dit aussi du cri de quelques autres animaux : *L'*ABOIEMENT *d'un élan, d'un cerf moucheté. L'antilope poussait un* ABOIEMENT *grave, signal d'alarme pour le troupeau*.

— Se dit quelquef. de certains sons que fait entendre l'homme par suite de maladie : *Les* ABOIEMENTS *du ventre. Les* ABOIEMENTS *du larynx*.

— Par ext. Le bruit des flots : *Peut-être entendez-vous les derniers soupirs de l'ouragan, dans cet* ABOIEMENT *continuel des flots qui se brisent à la plage?* (T. Page.)

— Fig. Cris importuns, poursuites réitérées et fatigantes : *Les* ABOIEMENTS *de la critique, de l'envie, de la calomnie. Les injures imprimées allaient leur train. Ce concours d'*ABOIEMENTS *avait quelque chose de sinistre*. (J.-J. Rouss.) *Les* ABOIEMENTS *perpétuels de la critique assourdissent l'inspiration*. (Th. Gaut.)

Doux bruit que l'*aboîment* de trois cents créanciers!
V. Hugo.

— **Syn. Aboiement, aboi, jappement.** V. Aboi.

ABOLBODA s. m. (a-bol-bo-da — nom indien). Bot. Genre de plantes de la famille des xyridacées : *Les* ABOLBODA *sont des plantes herbacées, vivaces, qui se plaisent dans les marais montagneux de l'Amérique tropicale*. (D'Orbigny.)

ABOLI, IE (a-bo-li) part. pass. du v. Abolir. Anéanti, annulé, supprimé : *En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut* ABOLIE. (Boss.) *Les histoires seront* ABOLIES *avec les empires*. (Boss.) *L'arrêt fut* ABOLI. (Mass.) *Les superstitions furent* ABOLIES. (Volt.) *Les lois de circonstance sont* ABOLIES *par de nouvelles circonstances*. (Boiste.)

Du honteux préjugé l'empire est *aboli*.
L. Racine.

Par une extravagance une autre est *abolie*.
La Chaussée.

— *Crime aboli*, Crime couvert par la prescription, et autrefois crime dont le souverain avait interdit la poursuite.

ABOLIR v. a. ou tr. (a-bo-lir — lat. *abolere*, même sens). Anéantir, annuler, supprimer : *Les Athéniens* ABOLIRENT *la royauté*. (Boss.) *C'est la religion chrétienne qui* A ABOLI *l'esclavage dans la plus grande partie de l'Europe*. (B. de St-P.) *Je résolus d'*ABOLIR *en France le calvinisme*. (Volt.) *La venue d'un messie* ABOLISSAIT *toutes les dates*. (Volt.) *Urbain VIII* ABOLIT *les jésuites*. (Volt.) *Il a toujours été plus aisé, dans tous les pays, d'*ABOLIR *des coutumes invétérées que de les restreindre*. (Volt.) *Le peuple romain se gardera bien d'*ABOLIR *la papauté, qui fait toute son importance*. (Proudhon.)

Quand l'usage est mauvais, il faut qu'on l'*abolisse*.
Voltaire.

On verra de David l'héritier détestable
Abolir tes honneurs, profaner tes autels.
Racine.

— Anc. droit crim. *Abolir un crime*, En interdire la poursuite.

. . . . Mes services. . . . . [sants.
Pour le faire *abolir* (mon crime) sont plus que suffi-
Corneille.

S'abolir, v. pr. Etre aboli, s'effacer, tomber en désuétude : *Quelques façons de parler pourront s'établir ou* S'ABOLIR *selon la bizarrerie de l'usage*. (Bouhours.) *Les lois absurdes* S'ABOLISSENT *d'elles-mêmes*. (D'Aguess.) *Depuis huit ans, son souvenir* S'ÉTAIT ABOLI *dans la ville d'Arcis*. (Balz.)

— Ne pouvoir plus être poursuivi : *Tout crime* S'ABOLIT *au bout d'un certain nombre d'années*.

— **Syn. Abolir, abroger, annuler, casser, infirmer, révoquer.** *Abolir* et *abroger* expriment une idée commune, et signifient généralement mettre hors d'usage, avec cette différence qu'*abroger* a un sens beaucoup plus restreint; il ne s'emploie qu'en parlant des lois, des édits, des ordonnances, etc.; *abolir* se rapporte plutôt à ce qui tient aux mœurs, aux usages, aux religions, aux institutions. *Révoquer* signifie revenir sur ce que l'on a accordé ou sur ce qui a été accordé par un prédécesseur : *Galérius* RÉVOQUA *ses édits*. (Boss.) *Casser* s'emploie pour détruire ce qu'une autre autorité avait établi, comme fait la cour de cassation à l'égard des autres tribunaux : *La cour de cassation est établie pour* CASSER *les jugements ou les arrêts qui sont contraires aux lois ou qui ont mal appliqué les lois*. Dans un autre ordre d'idées, se dit aussi des personnes que l'on prive d'un grade, que l'on raye des cadres, etc. *Infirmer* se dit des cours d'appel qui réforment les jugements des tribunaux inférieurs, ou enlèvent à quelque chose la force et l'autorité qu'elle devait avoir : INFIRMER *un jugement*, INFIRMER *un témoignage*. *Annuler* signifie frapper de nullité ce qui a été fait : *Si un serment est criminel, c'en est assez pour l'*ANNULER. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Abolir, anéantir, détruire, exterminer.** *Détruire*, c'est ôter violemment l'existence à quelque chose : *Les rois de Perse* AVAIENT DÉTRUIT *les temples des Grecs, Alexandre les rétablit*. (Barthélemy.) *Exterminer*, faire périr des hommes ou des animaux : *Marius* EXTERMINA *les Cimbres*. (Volt.) *Abolir*, c'est détruire des usages en vigueur : *L'assemblée nationale* ABOLIT *la contrainte par*

corps. Anéantir, c'est faire disparaître la matière même des choses : On ne saurait imaginer que Dieu ANÉANTISSE toutes les montagnes de la terre, et que, nonobstant cela, il y laisse toutes les vallées. (Desc.)

ABOLISSABLE adj. (a-bo-li-sa-ble — rad. abolir). Qui peut ou doit être aboli : Loi, coutume ABOLISSABLE. Fête cruelle, fête ABOLISSABLE à jamais. (Volt.)

ABOLISSANT (a-bo-li-san) part. prés. du v. Abolir : Pour qu'une partie se nourrisse, il faut qu'elle jouisse de la sensibilité et du mouvement : la ligature de ses artères et de ses nerfs, en ABOLISSANT l'une et l'autre de ces facultés, l'empêche de se nourrir et de vivre. (Richerand.)

ABOLISSEMENT s. m. (a-bo-li-se-man — rad. abolir). Action d'abolir; suppression, anéantissement : L'ABOLISSEMENT des abus, des privilèges, des monopoles. L'ABOLISSEMENT du ciel et de la terre. (Calvin.) Personne ne pourra avoir ni faire aucun pont au travers des courants ordinaires, à peine de trois livres d'amende, d'ABOLISSEMENT du pont, etc. (Coutumier général.) Ce qui contribua le plus à l'ABOLISSEMENT du duel, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. (Volt.) L'ABOLISSEMENT du droit barbare de mainmorte serait encore plus nécessaire que l'ABOLISSEMENT des jésuites. (Volt.)

ABOLISSEUR s. m. (a-bo-li-seur — rad. abolir). Celui qui abolit. Vieux mot.

ABOLITIF, IVE adj. (a-bo-li-tif, i-ve — rad. abolir). Qui a pour objet d'abolir : Loi ABOLITIVE. Décret ABOLITIF. Mesure ABOLITIVE.

ABOLITION s. f. (a-bo-li-si-on — lat. abolitio, même sens). — Action d'abolir, suppression, anéantissement : ABOLITION de l'esclavage, du duel, de la peine de mort, de la dîme. ABOLITION de l'ordre des Templiers. L'établissement de la religion chrétienne est l'ABOLITION du judaïsme. (Pasc.) L'ABOLITION des tournois est de l'année 1560. (Volt.) L'ABOLITION des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV. (Volt.) L'ABOLITION des corvées est surtout un bienfait que la France n'oubliera jamais. (Volt.) La pâleur du visage, le froid du corps, la roideur des extrémités, la cessation des mouvements, et l'ABOLITION des sens externes, sont des signes très-équivoques d'une mort certaine. (Buff.) Certaines facultés donnent le pouvoir de franchir l'espace avec une telle vitesse que leurs effets équivalent à son ABOLITION. (Balz.)

— Droit anc. Pardon que le prince accordait de sa propre autorité pour un crime : ABOLITION d'une peine. Obtenir une ABOLITION.

— Dans un sens religieux, Effacement, remise : L'absolution équivaut à l'ABOLITION des fautes, des péchés.

— **Encycl.** Jurispr. On appelait droit d'abolition le droit attribué au roi, en vertu de la plénitude de sa puissance, d'effacer ou d'éteindre un crime, et de soustraire le coupable à la peine portée par la loi. L'abolition diffère de la grâce en ce que celle-ci n'intervient qu'après la sentence prononcée, tandis que l'abolition n'attend pas la condamnation du coupable, mais le soustrait aux poursuites, et les anéantit si elles sont déjà commencées. Le droit d'abolition n'existe plus dans notre législation, qui n'accorde au chef de l'Etat que le droit de grâce et de commutation de peine. Les constitutions des Pays-Bas, du Wurtemberg et de la Bavière ont conservé le droit d'abolition. On donnait le nom de lettres d'abolition à l'acte par lequel le souverain exerçait le droit d'abolition, et celui de porteur d'abolition à celui qui avait obtenu des lettres d'abolition. On nommait lettres d'abolition générale celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour un crime contre l'autorité royale. En 1660, des lettres d'abolition furent accordées en faveur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de ceux qui avaient suivi son parti. — En droit romain l'abolition était l'annulation d'une procédure. Elle différait de l'amnistie en ce que, malgré une précédente abolition, une accusation pouvait toujours être reprise, tandis qu'une amnistie en détruisait le corps même à jamais.

— **Syn. Abolition, absolution, grâce, pardon, rémission.** Le pardon s'applique à un offenseur : La morale des philosophes avait mis le PARDON des offenses au nombre des vertus (Mass.) ; l'absolution, à un accusé : Il aurait fallu vous disposer par l'amendement à l'ABSOLUTION de vos crimes. (Mass.) La grâce est un acte de clémence du souverain : La GRÂCE est un bien auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit. (Ducl.) L'abolition est un acte de clémence absolu qui ne laisse aucun vestige du crime. La rémission est un acte de clémence partielle : Quelles précautions M. Le Tellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les RÉMISSIONS et les grâces qu'il accordait! (Fléch.)

ABOLITIONNISME ou **ABOLITIONISME** s. m. (a-bo-li-si-o-niss-me — rad. abolition). Néol. Système, doctrine, principes des abolitionnistes : L'ABOLITIONNISME, né en Angleterre, où il eut pour apôtres au XVIIe siècle W. Penn, et au XVIIIe Wilberforce, a fini par triompher presque partout. (Bouillet.)

ABOLITIONNISTE ou **ABOLITIONISTE** s. m. (a-bo-li-si-o-niss-te — rad. abolition). Néol. Partisan de l'abolition de la traite et de l'esclavage des noirs : Il n'y a plus guère d'ABOLITIONNISTES qu'aux Etats-Unis, dans les Etats du midi, dont la prospérité semble liée à la conservation de l'esclavage. (Bouillet.) N'aurais-je point sujet à mon tour d'accuser de félonie les ABOLITIONNISTES anglophiles? (Proudhon.)

— On donne aussi ce nom aux adversaires des douanes, des tarifs, et plus particulièrement aux adversaires de la prohibition des marchandises étrangères, ou de droits trop élevés établis sur ces marchandises.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'abolitionnisme : Ces paroles ont calmé subitement parmi nous l'enthousiasme ABOLITIONNISTE. (Proudhon.) Au bruit de l'agitation anglaise, les feuilles démocratiques de France ont généralement pris parti pour le principe ABOLITIONNISTE. (Journ.) La proclamation ABOLITIONNISTE du président est une véritable épée de Damoclès pour les Etats rebelles. (Le Siècle.)

ABOLITOIRE adj. des 2 g. (a-bo-li-toi-re — rad. abolition). Qui abolit, qui a la puissance d'abolir : Sentence ABOLITOIRE. Ce mot est vieux et inusité. V. ABOLITIF.

ABOLLE ou **ABOLLA** s. f. (a-bo-le, la). Espèce de manteau de parade que portaient les anciens.

ABOMA s. m. (a-bo-ma — nom donné par les naturels). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de boa, qui vit dans l'Inde, à Surinam, etc.

ABOMASUM s. m. (a-bo-ma-zomm — du lat. ab, et omasum, panse). Anat. Quatrième estomac des ruminants. C'est dans l'abomasum des veaux et des agneaux que se trouve la présure dont on se sert pour faire cailler le lait, ce qui a fait donner à cet estomac le nom vulgaire de caillette.

ABOMEY, ville d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, cap. du roy. de Dahomey; 24,000 h. Foires importantes, où l'on vend des esclaves, de la poudre d'or, et les riches produits de l'intérieur de l'Afrique.

ABOMINABLE adj. (a-bo-mi-na-ble — lat. abominabilis; de ab, marquant l'origine, et omen, présage. Omen a signifié d'abord en latin ventre. Comme on consultait les entrailles des animaux pour y lire l'avenir, on exprima le mot présage par le mot omen : de là se forma ominosus, de mauvais augure, puis abominabilis, avec le sens qu'exprime notre mot abominable). Exécrable; qui mérite l'abomination; qui est en horreur : Action ABOMINABLE. Calomnie ABOMINABLE. Le parricide est un crime ABOMINABLE. (Trévoux.) Néron fut un monstre ABOMINABLE. (Trévoux.) Eh! qu'y a-t-il de plus ABOMINABLE au monde que de mettre l'injustice et la violence en système? (J.-J. Rouss.) Tacite s'épuise à louer les barbares Germains, qui pillaient les Gaules et qui immolaient des hommes à leurs ABOMINABLES dieux. (Volt.) Quant au pouvoir de l'Inquisition, je le tiens ABOMINABLE devant Dieu. (St-Simon.)

Quel crime abominable ensanglante vos mains!
M.-J. Chénier.

— Famil. Mauvais en son genre, qui déplaît aux sens et à l'esprit : Voilà le plus ABOMINABLE sabbat dont on ait jamais ouï parler. (La Bruy.) Ah! quel ABOMINABLE maître je suis obligé de servir! (Mol.) Plombières est un vilain trou; le séjour est ABOMINABLE, mais il sera pour moi le jardin d'Armide. (Volt.) Otez aux tableaux flamands et hollandais la magie de l'art, et ce seront des croûtes ABOMINABLES. (Diderot.) On nous donne des tragédies, des romans ABOMINABLES, et qui ne laissent pas d'avoir des admirateurs; le goût est perdu. (Mme du Deff.)

Je m'en vais le griser d'abominable sorte.
E. Augier.

Ah! malheureuse engeance, apanage du diable,
C'est toi qui m'as joué ce tour abominable.
Regnard.

‖ Fort laid : Figure ABOMINABLE. J'allai chez le préfet, où je trouvai toutes les femmes ABOMINABLES et mises comme des revendeuses de chansons. (F. Soulié.)

— Substantiv. Personne abominable : Constantin Copronyme, fils de Léon l'Isaurien, détestait tellement les moines qu'il ne les appelait jamais que les ABOMINABLES. (Bayle.)

— **L'abominable**, s. m. Ce qui est abominable : La fortune peut jeter cent et cent incidents dans une affaire de cette nature, qui couronnent L'ABOMINABLE par le ridicule, quand elle ne réussit pas. (De Retz.)

— **Syn. Abominable, détestable, exécrable.** Ce qui est détestable excite l'animadversion et le mépris : La forme de l'injustice la plus odieuse et la plus DÉTESTABLE est la fraude et la perfidie. (Roll.) Ce qui est abominable doit être haï comme contraire à la religion et à la morale : La traite des nègres et leur esclavage sont ABOMINABLES devant Dieu et devant les hommes. (La Harpe.) Ce qui est exécrable excite l'indignation et l'horreur : Que tous les maux horribles de la guerre retombent sur la tête parjure et EXÉCRABLE de l'ambitieux qui foulera aux pieds les droits sacrés de cette alliance! (Fén.) Ces adjectifs sont souvent employés dans un sens moins rigoureux; ainsi détestable est, pour ainsi dire, le superlatif de mauvais : Je trouve que le style de La Calprenède est DÉTESTABLE. (Mme de Sév.); abominable, celui de détestable : Cette comédie est ABOMINABLE (Acad.); exécrable, celui d'abominable : Cela est d'un style et d'un goût EXÉCRABLES. (D'Alemb.)

— **Allus. littér. Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme!** Exclamation que fait entendre Orgon dans Tartuffe, acte V, scène VI, quand il sort de dessous la table, convaincu enfin de la profonde perversité de l'hypocrite. Dans l'application, ce vers est le cri qu'arrache un sentiment de colère et d'indignation à la vue d'une action infâme :

« Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de réfuter de pareilles tirades; en les lisant leur bile s'émeut, ils disent comme Orgon : Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme. »
C. Desmoulins.

— **Allus. littér. Quel crime abominable!** Allusion à un hémistiche de la fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

ABOMINABLEMENT adv. (a-bo-mi-na-ble-man — rad. abominable). D'une manière abominable : Se conduire ABOMINABLEMENT. Pourvu qu'il trouve une cadence pour un de ces adverbes : HORRIBLEMENT, ABOMINABLEMENT, EXÉCRABLEMENT, il se décharge la bile et s'épanouit la rate. (Th. de Viaud.)

— Fam. Fort mal : Lire, chanter ABOMINABLEMENT. ‖ Dans ce dernier sens, il se construit même avec un autre adverbe, et alors il est augmentatif : Il chante ABOMINABLEMENT mal. ‖ Par exagér. Beaucoup, excessivement : Une princesse ABOMINABLEMENT laide. (Voisenon.) Il mangea si nonchalamment son potage, qu'il se brûla ABOMINABLEMENT. (F. Soulié.) Vous me ferez grâce, s'il vous plaît, de cette belle lecture, qui me révolterait ABOMINABLEMENT. (E. Sue.) Ce monsieur, disait-il, l'avait ABOMINABLEMENT volé sur son grain. (G. Sand.) ‖ Ironiquem. et par antiphrase : Oui, mon ami, je suis ABOMINABLEMENT heureux en ménage.

ABOMINANT (a-bo-mi-nan) part. prés. du v. Abominer : Les juifs s'abstiennent de manger du lièvre, le haïssant et ABOMINANT comme une bête impure et pollue. (Amyot.)

Chacun retourne, triste, abominant l'oracle
Du prophète Calchas, et son sanglant spectacle.
Robert Garnier.

ABOMINATION s. f. (a-bo-mi-na-si-on — lat. abominatio, même sens). Ce mot, dans son origine, a signifié Nausée, envie de vomir : La menthe conforte l'estomac et donne appétit de manger et ôte ABOMINATION. (Joinville.) ‖ Depuis, on s'en est servi pour Aversion, détestation, horreur, exécration.

— Etre en abomination, Etre un objet d'horreur, d'aversion, d'exécration : Il EST EN ABOMINATION à tous les gens de bien. (Acad.) On allait brûler d'Assoucy pour un crime qui EST EN ABOMINATION parmi les femmes. (Chapelle.) ‖ Se dit aussi de ce qui est l'objet de l'abomination : Cet homme EST L'ABOMINATION de tout le monde. (Acad.) ‖ Avoir en abomination, Exécrer, avoir en horreur, maudire : Ce sacrement qu'elles AURAIENT EN ABOMINATION... (Pasc.)

— Fam. et par exagér. : Dans notre pays il faut à midi allumer des flambeaux de cire, qu'on AVAIT EN ABOMINATION dans les premiers temps. (Volt.) Il s'est souvenu que vous aviez peur des muletiers, et que, dans votre pays, on les AVAIT EN ABOMINATION. (G. Sand.)

— Débauche : C'était un lupanar éhonté, un endroit privilégié pour commettre impunément l'adultère et d'autres ABOMINATIONS. (Dufour.) Je regarde avec horreur les désordres criminels de la vie que j'ai menée; j'en repasse dans mon esprit toutes les ABOMINATIONS. (Mol.) Les deux auteurs de l'ABOMINATION seront également mis à mort, lapidés ou brûlés, l'homme et la bête, la bête et la femme, le mâle et son complice mâle. (De Sacy.) ‖ Dans la langue de l'Ecriture, Crime affreux, action horrible : Jérusalem, les ABOMINATIONS où tu es tombée n'ont été punies que par cinquante années de captivité. (Boss.) Lorsque les ABOMINATIONS de Sodome furent montées à leur comble. (Mass.)

— Famil. et par exagér. Ce qui est dans un état d'imperfection; chose simplement mauvaise, choquante, désagréable : Voilà un mois que vous ne m'avez écrit : c'est une ABOMINATION. La pièce est d'un bout à l'autre pleine d'ABOMINATIONS, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu. (Mol.) Je me donnerai bien de la peine, et, pendant ce temps-là, l'ouvrage paraîtra tronqué, défiguré, et dans toute son ABOMINATION. (Volt.) Elles ont abandonné ce costume national pour les robes à manches à la gigot et autres ABOMINATIONS pareilles. (Th. Gautier.)

— Par allus. Se dit pour marquer une époque où tout est renversé, confondu, détruit, etc. : Le barreau, de tous côtés, échappe aux avocats. Pour eux, LES JOURS DE L'ABOMINATION se sont levés. Hélas! hélas! les dieux, les rois et les procès s'en vont! (Cormenin.)

— Plus particulièrem., Se dit du culte des idolâtres, des erreurs de l'idolâtrie : Au temps d'Isaac et de Jacob, l'ABOMINATION s'était répandue sur toute la terre. (Pasc.) L'ancienne société est fondée sur deux ABOMINATIONS : le polythéisme et l'esclavage. (Chateaub.) Le christianisme eut d'abord à déblayer les absurdités et les ABOMINATIONS dont l'idolâtrie et l'esclavage avaient encombré le genre humain. (Chateaub.)

— L'abomination de la désolation, Le comble de l'impiété et de la profanation; cette expression est tirée de l'Ecriture sainte : L'abus des biens ecclésiastiques était, si j'ose parler ainsi, l'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION dans les lieux saints. (Bourdal.) ‖ Presque toujours plaisamment, Toute espèce de profanation : Une petite secte de barbares veut qu'on ne fasse plus désormais de tragédies qu'en prose; c'est l'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION dans le temple des Muses. (Volt.) Le fils de notre avare allait une fois tous les huit jours au café : c'était pour le père l'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION. ‖ Cette expression, modèle du comique dans l'exagération, est devenue pour ainsi dire proverbiale.

— **Abomination!** Espèce de jurement, exclamation qu'emploient fréquemment les écrivains contemporains : ABOMINATION! des écoliers qui parlent de la sorte à un bourgeois! (V. Hugo.)

ABOMINÉ, ÉE (a-bo-mi-né) part. pass. du v. Abominer.

ABOMINER v. a. ou tr. (a-bo-mi-né — du lat. abominare. V. ABOMINABLE). Avoir en horreur, en exécration : Il faut ABOMINER ces paroles tyranniques et barbares qui dispensent les souverains de toutes lois, raison, équité. (Charron.) Il faut bénir la mémoire de Trajan et ABOMINER celle de Néron. (Montaig.)

— Les écrivains modernes n'ont pas hésité à ressusciter ce mot, après une éclipse de plus de deux siècles : On ABOMINE ces passe-temps, ainsi que ceux qui les mettent en pratique. (Brill.-Sav.) Tout ce que la Révolution exècre et ABOMINE. (Proudhon.) ‖ Plaisamm., dans le sens de Haïr, exécrer : Je l'ABOMINE. Les collégiens ABOMINENT les haricots, qu'ils regretteront plus tard. (H. Murger.)

S'abominer, v. récipr. Se haïr, se détester réciproquement : Ils S'ABOMINENT cordialement. Fam.

À-BON-COMPTE s. m. (a-bon-con-te). Comptab. milit. Se dit d'un à-compte fait à l'avance et destiné à subvenir à une partie d'un payement dont l'allocation est autorisée, et dont le montant n'est pas encore déterminé : Militairement parlant, les acquits provisoires et le payement des feuilles de prêt sont des À-BON-COMPTE. (Bardin.)

ABONDAMMENT adv. (a-bon-da-man — rad. abondance). Avec abondance, en grande abondance : Parler, boire, manger ABONDAMMENT. Ses larmes coulèrent alors ABONDAMMENT. (Rollin.) Il répandit ABONDAMMENT sur toutes sortes de misérables les secours de sa charité. (Fléch.) La terre fournit ABONDAMMENT à notre subsistance. (Buff.) Quand l'acheteur se présente sur le marché, il désire le trouver ABONDAMMENT pourvu. (Fr. Bastiat.) ‖ Amplement, pleinement : Ses vœux sont ABONDAMMENT satisfaits. (Acad.) Dieu a ses serviteurs choisis, à qui il communique plus ABONDAMMENT sa sagesse et sa puissance. (Fléch.) C'est Eschyle surtout dont les pièces sont le plus ABONDAMMENT remplies de chœurs et de récits. (La Harpe.) Le genre oratoire est celui où les richesses de la pensée et du style peuvent se répandre le plus ABONDAMMENT. (Marmontel.) Joseph était ABONDAMMENT pourvu du nécessaire. (Chateaub.)

— Fig. et par exagér. Bien, excessivement : Après avoir été ABONDAMMENT fustigé. (Boileau.)

— **Syn. Abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** Beaucoup a rapport à la quantité : il pleut BEAUCOUP, quand il tombe beaucoup d'eau. Fort exprime l'intensité, l'énergie : il pleut FORT, quand l'action de pleuvoir se fait sentir avec force. Bien a pour idée accessoire un sentiment d'approbation, d'admiration ou de surprise : voici une nouvelle qui vous surprendra BIEN. Considérablement annonce une grande quantité en choses de conséquence : ce travail est CONSIDÉRABLEMENT avancé. Abondamment exprime une quantité relative, excédant celle que réclame l'usage des choses. En abondance exprime le superflu. Copieusement a rapport à la consommation, et s'emploie souvent par plaisanterie : j'ai bu COPIEUSEMENT. Largement regarde les choses données ou fournies avec libéralité : être traité LARGEMENT. A foison suppose une multitude de petites choses de la même espèce qui semblent fourmiller. Amplement fait penser à l'application ou à l'usage des choses et exprime qu'il en reste : satisfaire AMPLEMENT quelqu'un.

ABONDANCE s. f. (a-bon-dan-se — lat. abundantia, même sens). Grande quantité, profusion : L'ABONDANCE de ses aumônes a répondu à la tendresse de son cœur. (Fléch.) Malheur à vous qui vivez à Sion dans l'ABONDANCE de toutes choses! (Le Maist. de Sacy.) L'ABONDANCE du gibier tentera les chasseurs. (J.-J. Rouss.) La richesse des hommes, c'est l'ABONDANCE des choses. (Fr. Bastiat.)

— Etat où l'on jouit de tout ce qui est nécessaire à la vie, biens, richesses, etc. : L'ABONDANCE a remplacé la disette (Acad.) Combien manquent de tout, pendant que le riche est dans l'ABONDANCE, dans le luxe, dans les délices! (Bourdal.) L'ambitieux ne jouit point de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son ABONDANCE. (Mass.) Du pain, pour celui qui a faim, est l'ABONDANCE. (Mirab.)

Faites régner sur nous l'abondance et la paix.
J.-B. Rousseau.

... La liberté seule entretient l'abondance.
Voltaire.

Pour elles, à sa porte élevant ce palais,
Il leur y fit trouver l'abondance et la paix.
Racine.

‖ Fertilité, fécondité : Un pays d'ABONDANCE. Répandre dans les diverses contrées la fertilité et l'ABONDANCE. (La Bruy.) Un fleuve majestueux et bienfaisant porte paisiblement dans la ville l'ABONDANCE qu'il a répandue dans les campagnes. (Mass.)

Réprimez, d'une main avare et difficile,
De ce terrain fécond l'abondance inutile.
Voltaire.

— Grenier d'abondance, Magasin très-vaste et rempli de grains, que l'on tient en réserve pour les années de disette ou par précaution administrative.

— Grande quantité de mets, bonne chère : Je m'accommode également du grand monde et de la retraite, de l'ABONDANCE et de la frugalité. (Le Sage.)

— Se dit, dans les colléges, du vin mêlé de beaucoup d'eau, que l'on sert à table aux pensionnaires : Nous ne sommes plus ici au collége et vous n'êtes plus maître d'étude : en avant, marche! j'ai faim et j'ai hâte d'oublier l'ABONDANCE. (L. Ulbach.)

— Fig. Abondance de cœur, Plénitude de sentiment, épanchement affectueux : Il faudrait que sa bouche parlât selon l'ABONDANCE DU CŒUR, c'est-à-dire qu'elle répandît sur le peuple la plénitude de la science évangélique et les sentiments affectueux du prédicateur. (Fén.) Ils ont quelquefois des moments où la vérité leur échappe d'ABONDANCE DE CŒUR. (Mass.) L'ABONDANCE DE CŒUR rend tout supportable. (Dufresny.) ‖ Parler d'abondance, Parler sans préparation, improviser : Je les habituerais plusieurs fois la semaine à PARLER D'ABONDANCE sur un sujet donné. (La Harpe.) En Italie, les prédicateurs PARLENT assez communément D'ABONDANCE. (Marmontel.) Il n'y a que les sujets pathétiques sur lesquels il soit possible de PARLER D'ABONDANCE. (Marmontel.)

— Littér. Affluence de mots et de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images; facilité d'élocution, richesse d'expressions : L'ABONDANCE n'est pas toujours la marque de la perfection des langues. (Bouhours.) Il y a dans le style une ABONDANCE qui en fait la richesse et la beauté. (Marmontel.) L'ABONDANCE du style suppose l'ABONDANCE des sentiments et des idées. (Marmontel.) C'est un ouvrage qui, par la solidité et l'ABONDANCE de l'instruction, se fait pardonner sans peine. (Fontenelle.) Les termes de ma langue ne venaient plus se présenter à mon imagination avec la même ABONDANCE qu'auparavant. (Volt.)

Souvent trop d'abondance appauvrit la matière.
Boileau.

Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile.
Boileau.

— Myth. Corne d'abondance, Corne remplie de fleurs et de fruits, qui est le symbole qu'on donne pour attribut à diverses divinités mythologiques, telles que Cybèle, Cérès, etc., auxquelles l'antiquité païenne attribuait la production des biens de la terre.

— Ces mots, corne d'abondance, font souvent la matière d'une épigramme d'assez mauvais goût, que l'on dirige contre les maris trompés :

Jean, l'an passé, fit sa femme d'Hortense;
Chez lui, depuis, on roule sur l'argent,
Et chacun dit qu'en la prenant
Il a trouvé la corne d'abondance.
Cité par Salentin (de l'Oise).

— Prov. Abondance de biens ne nuit pas, On accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une suffisante quantité.

— **D'abondance**, loc. adv. De plus, en outre : Ajoutez D'ABONDANCE que, parmi les artistes, je trouvais des hommes instruits. (Marmontel.) Remarquons D'ABONDANCE que la comtesse se plaît avec mon maître. (Marivaux.) ‖ Cette locution est famil. et très-peu usitée aujourd'hui.

— **En abondance**, loc. adv. Abondamment, en grande quantité : Le bananier ne peut croître, même dans son climat, lorsqu'il n'a pas d'eau EN ABONDANCE. (B. de St-P.)

— **Syn.** : ABONDANCE (Parler d'). ABONDANCE (Parler avec). Le premier signifie improviser, parler sans préparation; le second signifie parler avec facilité, en donnant à ses idées tous les développements convenables.

— **Syn. Abondance, aisance, opulence, richesse.** Les richesses sont les ressources qu'on a à sa disposition : On estimerait peu les RICHESSES, si elles ne donnaient à la vanité le plaisir d'avoir ce que les autres n'ont pas. (Stanislas.) L'abondance résulte de l'affluence de toute sorte de biens : Ensuite Mentor me faisait remarquer la joie et l'ABONDANCE répandue dans toute la campagne d'Egypte. (Fén.) L'aisance permet de se procurer les commodités de la vie : A Genève, l'AISANCE du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie et de modération, plutôt que d'une richesse positive. (J.-J. Rouss.) L'opulence consiste dans une grande et brillante fortune : Crassus balançait le crédit de Pompée par une OPULENCE énorme. (Roll.)

— **Syn. Abondance (En), abondamment, amplement**, etc. V. ABONDAMMENT.

— **Antonymes.** Défaut, dénûment, détresse, disette, famine, indigence, insuffisance, manque, misère, pauvreté, pénurie, rareté.

— **Epithètes.** Honnête, heureuse, agréable, joyeuse, précieuse, grande, ample, riche, fastueuse, superflue, importune, stérile.

ABONDANCE, divinité romaine souvent représentée sur les médailles, tenant à la main une corne renversée. On la confond quelquefois avec Cérès.

ABONDANCE, ch.-lieu de cant. (Haute-Savoie), arrond de Thonon; pop. aggl. 126 h. — Pop. tot. 1,446 h.

ABONDANT (a-bon-dan) part. prés. du v. Abonder : La France ABONDANT en richesses territoriales, en vin, en blé, en huile, en fourrage, n'a rien à envier aux autres nations. (Journ.)

ABONDANT, ANTE adj. (a-bon-dan, an-te — rad. abonder). Qui renferme avec abondance : Une campagne ABONDANTE en pâturages. (Fén.) Les pays du Nord sont les plus ABONDANTS en mines de fer. (Buff.) Le Languedoc et la Provence sont deux pays ABONDANTS en herbes odoriférantes. (A. Martin.) ‖ Fertile, qui produit en abondance : Un pays ABONDANT. Une terre, une mine ABONDANTE. C'est le Seigneur qui me nourrit; rien ne me manquera, il m'a établi dans un ABONDANT pâturage. (Chateaub.) ‖ Qui est en grande quantité : Les fruits des arbres, les légumes de la terre, le lait des troupeaux, sont des richesses ABONDANTES. (Fén.) Un enfant qui vient de s'ébattre, et dont le corps croît, a besoin d'une nourriture ABONDANTE. (J.-J. Rouss.) La femelle du chameau produit un lait ABONDANT. (Buff.)

— Fig. Riche en idées, fécond en expressions : Style, orateur ABONDANT. Les esprits ABONDANTS voient tout ce qui est à l'entour de leur objet. (Nicole.) Le sujet est ABONDANT, mais je serai succinct. (La Harpe.) Saint Ambroise est le Fénelon des Pères de l'Eglise latine; il est fleuri, doux, ABONDANT. (Chateaub.)

— Arithm. Nombre abondant, Celui dont les parties aliquotes prises ensemble forment un tout plus grand que ce nombre; ainsi 12 est un nombre abondant, parce que ses parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1, donnent 16.

— **D'abondant**, loc. adv. presque inusitée. Outre cela, de plus.

Et d'abondant, la vache de ma femme
Nous a promis qu'elle ferait un veau.
La Fontaine.

ABONDE s. f. (a-bon-de — de abonder). La principale des fées bienfaisantes, qui, suivant nos ancêtres, venaient la nuit dans les maisons et y apportaient toutes sortes de biens.

ABONDÉ, ÉE (a-bon-dé) part. pass. du v. Abonder. Accompagné de l'auxiliaire être, s'empl. en parlant d'une somme accessoire ajoutée à une autre : Le tout sera ABONDÉ des trois pour cent pour la caisse des invalides. La solde des ouvriers est ABONDÉE de suppléments déterminés par arrêtés.

ABONDEMENT s. m. (a-bon-de-man — rad. abonder). Suraddition : ABONDEMENT des sommes payées à titre de frais de conduite et de rapatriement.

ABONDER v. n. ou intr. (a-bon-dé — lat. abundare; formé de ab, de; unda, onde; ce qui marque proprem. affluence d'eau, et, par ext., abondance de toutes choses). Affluer, arriver en grande quantité : Les eaux de vingt rivières ABONDENT dans ce fleuve. Chaque matin, les produits des pays environnants ABONDENT à la halle de Paris. Chamillard passait deux mois à Courcelles, où toute la province ABONDAIT. (St-Simon.) Tyr semble être la reine de toutes les mers, les marchands y ABONDENT de toutes les parties du monde. (Fén.) Je fus honoré dans cette maison distinguée, où toute la noblesse du pays ABONDAIT. (Marmontel.) ‖ Produire, posséder en grande quantité; être fertile en : Cette rivière ABONDE en poissons. Cette province ABONDE en blés, en vins, en soldats, en gens d'esprit. (Acad.) Avant que Socrate eût loué la vertu, la Grèce ABONDAIT en hommes vertueux. (J.-J. Rouss.)

Chacun pour l'exalter en paroles abonde.
Boileau.

En beaux raisonnements vous abondez toujours.
Molière.

‖ Se trouver en grand nombre, en grande quantité : Le bien ABONDE en cette maison. (Acad.) Seigneur, que vos faveurs ABONDENT où vos châtiments AVAIENT ABONDÉ! (Mass.) La grâce ABONDE où le péché AVAIT ABONDÉ. (Mass.) Tout ABONDAIT dans son camp. (Volt.) Les poëtes de la nouvelle école ABONDENT en une espèce de vers dont Rotrou a comme donné le type. (Ste-Beuve.)

Depuis que la richesse entre ses murs abonde.
Corneille.

Où le délit abonde, abonde le remède.
J.-B. Rousseau.

Et malheureusement ce qui vicie abonde.
Piron.

— Se construit quelquefois avec DE : Les hommes ABONDENT DE biens. (La Bruy.)

D'ignorance et d'erreur toute la terre abonde.
Bertaut.

Dans les faux biens dont sa misère abonde.
J.-B. Rousseau.

. . . . . . La terre abonde
De ces gens brillant au caquet.
Le Noble.

— Abonder dans le sens de quelqu'un, Se ranger à son opinion, être de son avis : Vous avez si bien parlé que j'ABONDE entièrement DANS VOTRE SENS. L'homme véritablement éloquent sait faire ABONDER DANS SON SENS tous ceux qui l'écoutent. ‖ Abonder dans son sens, Tenir à son propre sentiment, croire que l'on a toujours raison; ne point céder à l'opinion des autres : Dans la véritable raison, personne n'ABONDE EN SON SENS, chacun fait taire sa propre raison. (Fén.) Je ne sais si tout ce que je vous dis vaut la peine que vous le lisiez : je suis loin d'ABONDER DANS MON SENS. (Mme de Sév.) Toute tête ABONDE EN SON SENS. (Lamotte.) C'est le défaut de la plupart des hommes, et de ceux qui se piquent d'être spirituels, d'ABONDER DANS LEUR SENS. (Fléch.) Il dépend de moi de ne point ABONDER DANS MON SENS, de ne point croire être plus sage que tout le monde. (J.-J. Rouss.) C'est toujours le plus inepte qui ABONDE le plus DANS SON SENS. (Marmontel.) ‖ Malgré la multiplicité des exemples, ce sens a vieilli, et paraît être particulier au XVIIe et au XVIIIe siècle.

— Jurispr. Ce qui abonde ne vicie pas ou ne nuit pas, Ce qui est de trop n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure.

— v. a. ou tr. Augmenter, excéder, dépasser : ABONDER la somme de trois pour cent pour la caisse des invalides.

— Anc. législ. Abonder plus grande somme, Exagérer le prix d'un héritage, pour en tirer frauduleusement une somme plus forte.

ABONNABLE adj. (a-bo-na-ble — rad. abonner). Qui peut s'abonner, qui est susceptible de s'abonner. En style de journaux, on appelle matière abonnable les abonnés en expectative.

ABONNAGE s. m. (a-bo-na-je — rad. abonner). Anc. jurispr. Convention par laquelle on rachetait à un prix déterminé une redevance incertaine. ‖ Droit qui se payait en vertu d'un abonnage.

ABONNANT (a-bo-nan) part. prés. du v. Abonner : Des personnes S'ABONNANT à un journal.

ABONNATAIRE adj. (a-bo-na-tè-re — rad. abonner). Qui est concédé par abonnement : La gestion ABONNATAIRE a d'ailleurs l'immense avantage d'intéresser le gérant à la bonne exécution du service. (Journ.) L'écueil de la gestion ABONNATAIRE est dans le mode de transformation que subit le blé pour devenir panifiable. (Journ.)

ABONNÉ, ÉE (a-bo-né) part. pass. du v. Abonner : A frais communs, et à peu de frais, nous étions ABONNÉS pour nos lectures avec un vieux libraire. (Marmontel.) Vous aimez la musique? — Si je l'aime? Malepeste! je suis ABONNÉ à l'Opéra. (Le Sage.) L'armature solide du corps de notre ami lui fait souvent du tort près des dames ABONNÉES aux journaux de modes. (Gér. de Nerval.) Il était ABONNÉ au Conservatoire de musique. (G. Sand.)

— Subst. Celui, celle qui a pris un abonnement : Un émissaire de l'enfer a trouvé l'invention de distribuer, chaque matin, à vingt ou trente mille ABONNÉS, une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense. (P.-L. Cour.) Ces feuilles n'ont été ni brûlées ni dispersées; les ABONNÉS prenaient la peine de les recueillir. (Mme de Genlis.) Ces Circassiens parlaient comme des ABONNÉS du Constitutionnel et du Journal des Débats. (Th. Gaut.) Quel est ce monsieur? — C'est un abonné de l'Opéra-Comique. (Scribe.) Après cette observation, Luizzi se posa commodément dans son fauteuil, comme un ABONNÉ de cabinet de lecture à qui l'on a envoyé la nouvelle, le conte ou le roman à la mode. (Fr. Soulié.) Ah çà! les ABONNÉS n'ont pas l'air d'arriver en colonne serrée, je vais quitter le poste. (Balz.)

Je vous trouvais le front d'un pâle journaliste
Qui de ses abonnés voit décroître la liste.
Andrieux.

... Tous les mois j'adresse une énigme au Mercure :
Voilà pourquoi sans doute il a tant d'abonnés.
Vigée.

— Féod. Serf qui, par privilége ou par achat, avait obtenu que ses prestations, tailles et servitudes fussent modérées, et souvent même changées en une somme fixe d'argent.

ABONNEMENT s. m. (a-bo-ne-man — rad. abonner). Convention, marché qui se fait à prix fixe, ou moyennant une souscription généralement payée d'avance, pour recevoir un journal, assister à des spectacles, à des fêtes, etc. : Prendre, faire un ABONNEMENT, des ABONNEMENTS. Refuser, payer, continuer, cesser, renouveler un ABONNEMENT. Payer par ABONNEMENT. Les comédiens de Grenade m'écrivirent pour me proposer d'entrer dans leur troupe, et pour me faire connaître que la proposition n'était pas à rejeter, ils m'envoyèrent un état de leurs frais journaliers et de leurs ABONNEMENTS. (Le Sage.) Nous avons dix-sept ABONNEMENTS à différents journaux. (Balz.) ‖ Convention à prix fixe pour l'acquittement d'une taxe, d'une redevance. ‖ Marché à forfait de quelques industriels avec certaines administrations de chemins de fer pour les transports qu'ils auront à opérer sur leurs lignes.

— Féod. Convention d'un seigneur avec un serf, par suite de laquelle ce dernier cessait d'être taillable et corvéable à merci.

— Fig. Convention temporaire : L'aumône persistante ne fait pas de ses dons un ABONNEMENT avec le malheur, mais une dette toujours acquittée et toujours renaissante. (Villem.)

— **Antonyme.** Désabonnement.

— **Encycl.** Fin. Le gouvernement prélève les contributions par abonnement lorsqu'il substitue un droit fixe au droit variable qu'il pourrait exiger. Il y a trois sortes d'abonnements : l'abonnement individuel, pris par un seul débitant; l'abonnement par corporation, qui engage solidairement tous les débitants d'une commune, et l'abonnement général, dont se charge la commune tout entière. L'abonnement est autorisé en France pour la vente en détail des vins, cidres, poirés et hydromels, pour la fabrication des bières dans les villes de 30,000 âmes au moins, pour l'entrée sur les vendanges dans les communes vignobles, pour les voitures publiques de terre et d'eau à service régulier, pour la navigation intérieure, les bacs et les passages d'eau, pour le sel marin et la redevance des mines, pour les frais de casernement et de lits militaires à la charge des communes; enfin en matière de timbre pour les départements, communes ou établissements publics qui émettent des actions, et pour les sociétés ou compagnies d'assurances qui font des polices.

On donne aussi le nom d'abonnement à une allocation fixe du gouvernement aux préfets et sous-préfets pour frais de bureau et d'administration.

ABONNER v. a. ou tr. (a-bo-né — du verbe simple bonner, ou, directement de bonne, forme ancienne de borne. Abonner a d'abord signifié au sens propre borner, limiter; il s'est dit ensuite au fig. pour fixer à un certain taux, évaluer; établir la limite de certaines conventions; traiter à un prix convenu d'une redevance, d'un impôt; vendre ou acheter, pour une somme déterminée, un droit sujet à variation par sa nature. De là au sens général actuel du mot abonner, acheter un droit, une jouissance, moyennant une somme, un prix d'abonnement fixé, la transaction était facile et naturelle). Prendre un abonnement pour un autre, au nom d'un autre : ABONNEZ-moi à ce journal. Je vous AI ABONNÉ à cette Revue.

— On a dit d'une manière analogue : ABONNER une province à cent mille écus, c'est-à-dire percevoir sur elle cent mille écus pour ses impositions, ses taxes, ses redevances.

— Féod. Abonner une rente, L'aliéner. ‖ Abonner un hommage, Le changer en quelque autre devoir.

S'abonner, v. pr. Prendre un abonnement pour son propre compte : Cet employé S'ABONNAIT hardiment à une feuille de l'opposition. (Balz.) Le public qui S'ABONNE à un journal ou qui l'achète a droit à tous les genres d'information que la loi autorise et que l'usage consacre. (G. de Cassag.) Ceux-là S'ABONNAIENT au spectacle et lorgnaient les femmes du monde. (F. Soulié.)

— Fig. et fam. Hanter, fréquenter, habituellement :

Vive notre tuteur! Sa maison est très-bonne;
A sa table, à ses vins, volontiers je m'abonne.
Alexandre Duval.

— Convenir de payer une somme fixe pour une taxe, une redevance annuelle.

— Fig. S'attacher à, suivre les opinions de; se faire, devenir le partisan de : S'ABONNER à quelques rédacteurs est bien plus utile que s'abonner à quelques journaux. (Journ.) ‖ S'assujettir, se soumettre à : Ainsi l'on S'ABONNE à vivre pendant dix ans avec un homme qui, pendant tout ce temps, sera privé des attributs sans lesquels on a prétendu qu'il ne pouvait pas remplir sa mission de mari. (Dupin aîné.)

...Je m'abonne à cent coups d'étrivière,
A me jeter la tête en bas dans la rivière,
Si jamais je souscris à cette indignité.
Chabanon.

— **Antonymes.** Désabonner, se désabonner.

ABONNI, IE (a-bo-ni), part. pass. du v. Abonnir : Vin ABONNI, ABONNI dans une cave. Enfant ABONNI par une sage éducation.

ABONNIR v. a. ou tr. (a-bo-nir — rad. bon). Rendre bon, rendre meilleur : Les caves fraîches ABONNISSENT le vin. (Acad.)

— Poterie. Faire sécher la terre à demi.

— Neutralem. Devenir bon, devenir meilleur : Le vin ABONNIT dans la cave. (Acad.) ‖ Se dit aussi des personnes : C'est un vieux pécheur, il n'ABONNIT point en vieillissant. (Acad.)

S'abonnir, v. pr. Devenir bon, devenir meilleur : Les fruits S'ABONNISSENT en mûrissant. (Acad.) Le vin du pays est blanc, fort agréable; il S'ABONNIT à chaque vendange. Cet homme S'ABONNIT tous les jours depuis qu'il hante les honnêtes gens. (Danet.) Nous allons avoir une furieuse querelle à soutenir en arrivant chez nous; il n'y faut arriver que demain... les affaires criminelles S'ABONNISSENT en vieillissant. (Dancourt.)

ABONNISSANT (a-bo-ni-san) part. prés. du v. Abonnir : Le bien est comme l'eau de senteur, qui dans un vaisseau net se conserve longtemps, ABONNISSANT toujours, et qui dans un vase souillé se corrompt et se perd aussitôt. (Chapelain.)

ABONNISSEMENT s. m. (a-bo-ni-se-man — rad. abonnir). Action d'abonnir, de s'abonnir; état de ce qui s'est abonni. Vieux mot. On dit plutôt aujourd'hui bonification ou amélioration.

ABOR s. m. (a-bor). Géogr. Peuple de l'Inde, qui vit dans les hautes vallées de l'Inde anglaise.

ABORD s. m. (a-bor — de à et bord). Mar. Action d'aborder, de prendre bord sur une côte, dans un port : Nous avons tenté l'ABORD inutilement. (Acad.) A notre ABORD dans l'île, nous fûmes attaqués. (Trév.) L'ABORD était